

# le **M**ouvement



L'automne est arrivé

Page 6

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 10 octobre pour l'Action de grâce.

**Bureau municipal**  
**819 362-2712**

#### Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi  
de 9 h à 16 h  
Vendredi  
de 9 h à 12 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,  
Plessisville (Québec) G6L 2Y7  
[info@paroisseplessisville.com](mailto:info@paroisseplessisville.com)



# Mot du conseil

---

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Déjà, l'automne nous annonce ses couleurs. Les enfants ont repris le chemin de l'école, la tête pleine de beaux souvenirs de vacances.

Nous souhaitons remercier les employés saisonniers de la municipalité qui ont travaillé durant l'été. Merci à nos monitrices et moniteurs du camp de jour, qui ont fait bouger les enfants cet été. Plusieurs jeunes ayant des besoins particuliers ont fréquenté notre camp de jour et nos monitrices et moniteurs ont su leur assurer l'encadrement nécessaire, tout en agissant avec bienveillance auprès de chacun des enfants.

Le 14 septembre avait lieu la première édition du Déjeuner des maires au Club de golf de Plessisville, où une vision commune du développement de Plessisville a été présentée aux gens d'affaires. Soyez assurés que cette vision vous sera présentée prochainement. Il s'agit pour l'instant du début d'une discussion qui, nous l'espérons, nous amènera vers une concertation des différents acteurs du milieu en ce qui concerne l'avenir de notre communauté et son développement commercial, industriel, résidentiel et social. Nous poursuivons ainsi notre collaboration avec la Ville de Plessisville, afin de faire de notre milieu de vie un endroit dynamique et attrayant.

Nous remercions sincèrement M. Daniel Demers pour son dévouement et tout le travail effectué pour la municipalité au cours des 19 dernières années. Il était un travailleur dévoué sur qui nous pouvions toujours compter. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouveaux défis professionnels.

Nous souhaitons également la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Marc Gendron, conseiller municipal du district 5. Il a été élu par acclamation le 19 août dernier. Félicitations Marc pour ton engagement et bienvenue dans l'équipe!

Nous vous souhaitons un automne haut en couleurs!

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Marc et Joanie



# Administration générale

## Informations générales

### Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux #4401  
Entretien des routes ..... #4406  
Matières résiduelles ..... #4401  
Animaux perdus ..... #4406  
Bibliothèque .....#4405

### Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. : ..... 819 362-0001

### Feu (permis de)

MRC de l'Érable .....819 362-2333  
poste 1254

### Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration ..... 819 362-2712

## Séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

8 août  
12 septembre  
3 octobre  
7 novembre  
5 décembre  
19 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

## Séances du conseil municipal

### Séance extraordinaire du conseil du 8 août 2022

Correction de la résolution n° 127-07-22 relative à l'octroi du contrat pour l'étude géotechnique. On devrait y lire que les montants sont avant les taxes. Le montant taxes incluses pour le contrat est de 34 563,78 \$.

Octroie d'une aide financière de 15 000\$ répartie sur 3 ans à l'école Jean-Rivard pour l'aménagement de leur parc-école.

Le conseil municipal ratifie l'embauche des animateurs du camp de jour 2022: Alexe Fortin, Léonie Thibodeau, Daphnée Pellerin, Noémie Guérard et Laura-Li Labbé ainsi que Thomas Evers comme homme à tout faire, poste saisonnier.

Octroie d'un contrat avec l'entreprise Soleva à titre de consultants en ressources humaines afin d'accompagner la municipalité en matière de gestion de ressources humaines.

Inscription de Mme Johanne Dubois à la formation de comptabilité, comprendre la base au coût de 125 \$.

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en vue de conclure un contrat pour la période du

1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 avec option de renouvellement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville délègue à la MRC de l'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des matières recyclables du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le conseil appuie la MRC d'Arthabaska dans sa demande au gouvernement québécois de prendre des moyens concrets afin d'accompagner le monde municipal face au défi que constitue la décarbonisation de ses activités, et de l'assister financièrement dans l'élaboration et la mise en place effective d'une transition énergétique.

Le conseil municipal est en accord avec le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel de Mme Joanie Vigneault, localisé sur le 5e Rang (lot4016892 du cadastre du Québec) dans la Paroisse de Plessisville.

Attendu que des travaux de réhabilitation de la rue Saint-Calixte seront réalisés tant sur le territoire de la Ville de Plessisville que sur celui de la municipalité de la Paroisse de Plessisville et qu'un protocole d'entente intermunicipale relatif à la rue Saint-Calixte doit être signé. Le conseil autorise la signature du protocole d'entente intermunicipale relatif à la rue Saint-Calixte.

Approbation des travaux mentionnés au décompte progressif no 6 réalisés par E.M.P. inc., en date du 26 juillet 2022 pour la réfection de la rue St-Jean, au montant de 45 345,84\$.

# Administration générale (suite)

---

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax à effectuer l'entretien d'hiver sur la portion de la route Sainte-Sophie sur son territoire, à partir de la limite de nos municipalités respectives jusqu'à la jonction de la route 165 sud.

## Séance extraordinaire

du conseil du 20 août 2022

Approbation des transferts budgétaires tel que présenté dans le document remis aux membres du conseil le 20 juillet dernier.

Autorisation à verser une aide de 1 000 \$ au CPA Les Gerris de Plessisville dans le cadre de leur événement qui se tenait le 23 août 2022.

Le conseil autorise Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale à signer le contrat de service avec l'entreprise TransUnion.

Le contrat pour le désherbage pour l'année 2022 est attribué à Verdigo pour un montant de 4380\$ plus taxes.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville confirme sa participation au projet de réfection PLE-2023-02 pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la rue Saint-Calixte, segment 46, de la limite du territoire Ville-Paroisse jusqu'à la 116 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports.

## Séance ordinaire

du conseil du 12 septembre 2022

Une aide financière est versée aux organismes suivants :

- 250\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour l'année 2022;
- 500 \$ à Orapé dans le cadre des collations santé.

Le conseil autorise l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc. à tenir un barrage routier sur la route 165 Sud à la hauteur du numéro civique 894, avenue Saint-Louis dans la municipalité de la Paroisse de Plessisville et sur la rue Saint-Calixte à l'avant du numéro civique 1035, dans la Ville de Plessisville, le samedi 17 septembre 2022 de 9 h à 16 h dans le cadre d'une levée de fonds.

Le conseil municipal nomme des conseillers(ères) responsables à chacun des comités de la municipalité. Le maire est d'office sur tous les comités formés.

### Comités - infrastructures

Aqueduc-égout : Rémi Brassard  
Jonathan Dubois  
Marc Gendron

C.C.U.: Rémi Brassard  
Annick Héon

Voirie (sécurité publique,  
rues mitoyennes  
et transport collectif) : Bélanda Drolet  
Rémi Brassard  
Jonathan Dubois

### Comités - administration et politique

Relation Ville-Paroisse : Annick Héon  
Bélanda Drolet  
Rémi Brassard

Ressources humaines : Bélanda Drolet  
Marc Gendron  
Joanie Bédard

Communication : Annick Héon  
Jonathan Dubois

### Comités - vie citoyenne

Loisirs (Politique Familiale) : Marc Gendron  
Joanie Bédard

Environnementale : Jonathan Dubois  
Joanie Bédard

Festival de l'Érable : Joanie Bédard

La Municipalité de la Paroisse de Plessisville adhère au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour l'année 2022-2023 et paie sa cotisation au montant de 75.00 \$.

Embauche d'un procureur à la Cour municipale commune de Plessisville.

Le conseil municipal est en accord avec la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pierre Bédard pour autoriser la distance entre le bâtiment principal du 3381 8e rang et le bâtiment agricole # 3 de 34 mètres au lieu de 80 mètres.

Le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise l'envoi d'une facture à Axo Solution pour la correction des déficiences notés sur l'enseigne du Domaine Somerset.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville confirme son engagement à faire réaliser les travaux pour l'achat et l'installation de 25 luminaires de rues pour l'éclairage du boulevard des Sucrieries, entre les avenues Forand et Saint-Louis en collaboration avec la Ville de Plessisville.

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) PAR-2020-08

Numéro de la demande d'aide financière : PKJ69348  
Titre du projet : Rue Saint-Jean – GCO20210518-14

Le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux de la rue Saint-Jean admissibles à l'aide financière du MTQ.

Le conseil approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 1, réalisés par E.M.P. inc., en date du 7 septembre 2022 pour la réfection du petit rang 10, au montant de 194 914,54\$ incluant les taxes applicables.

Le conseil demande au MTQ d'intervenir sur la route 267 afin de corriger une déformation de chaussée afin d'assurer la sécurité de tous les usagers.

## Séance extraordinaire

du conseil du 19 septembre 2022

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles de la rue Saint-Calixte segment 47 au ministère des Transports.

## Cueillette d'objets volumineux

La municipalité effectuera à nouveau cette année une collecte des objets volumineux. Elle se déroulera la première semaine du mois d'octobre.

Lors de cette collecte, vous pourrez déposer en bordure de la route tous vos objets volumineux la veille de la date indiquée pour votre secteur sur la carte à la fin du journal. Les matériaux de construction tel que baignoires, toilettes, fenêtres etc. seront acceptés. Cependant, les effets pouvant être déposés dans le bac de récupération ainsi que les résidus domestiques dangereux (comprenant entre autres les vieux pneus et les réservoirs de propane) ne seront pas ramassés.

Vous trouverez au verso de ce journal, la carte de la cueillette des objets volumineux par secteurs.

## Collecte des RDD

le samedi 15 octobre 2022

Pour une année supplémentaire, la municipalité de la Paroisse de Plessisville offre à ses citoyens l'opportunité de se défaire de leurs résidus domestiques dangereux de façon responsable.

Samedi 15 octobre 2022  
de 9 h à 13 h  
Garage municipal  
(à l'arrière de l'édifice municipal)  
290, route 165 sud,  
Plessisville

## Consignes à respecter

- Les RDD doivent se trouver dans leur emballage d'origine et être bien identifiés afin de faciliter leur traitement ou leur recyclage.
- Il ne faut jamais mélanger ou transvider des RDD, car cela pourrait causer des réactions chimiques dangereuses, en plus d'empêcher le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique des matières.
- Il est strictement interdit de déposer des RDD aux points de dépôt en l'absence de préposés

# Voirie (suite)

## Suivi des travaux sur les routes

Petit rang 10

Les travaux du petit rang 10 avancent à bon train. Ceux-ci devraient se terminer vers la mi-octobre puisqu'un manque de machinerie a occasionné un léger retard. De plus, veuillez noter que le chemin sera fermé durant quelques jours afin de changer un ponceau transversal. Veuillez prévoir vos déplacements.

Pont Kelly

Concernant les travaux du pont Kelly, le ministère des Transports nous a mentionné que jusqu'à présent, aucun retard n'est observé. Nous vous tiendrons informé en cas de changement. La municipalité vous remercie pour votre patience tout au long des travaux.

## Vitesse - rang du Golf

Le respect des limites de vitesse est primordial pour assurer la sécurité de tous. Nous sollicitons votre vigilance afin de réduire votre vitesse pour la protection des différents usagers, tout particulièrement ceux qui sont plus vulnérables comme les piétons et les cyclistes. Respecter les limites de vitesse et conduire prudemment, ce n'est pas seulement pour respecter la loi puisque la vitesse coûte cher, en argent, en soucis et en vies.

Cela est d'autant plus important dans la situation actuelle où plusieurs enfants sont de retour sur les bancs d'école ce qui entraîne une présence accrue de piétons et de cyclistes sur les abords de la route.

Chacun a le pouvoir de sauver des vies ! Ralentissez!

## Résidus verts

Dans quelques semaines, les feuilles commenceront à tomber. Nous souhaitons vous rappeler que la municipalité met à la disposition de ses citoyens un site pour la récupération des résidus verts (pelouse, feuilles mortes, branches de 3 pouces de diamètre et moins) dans le stationnement du bureau municipal. Il s'agit d'un service gratuit pour les citoyens de la municipalité. N'oubliez pas d'enlever vos résidus verts de vos sacs de plastiques. Une poubelle est déposée près du site pour vous permettre de les jeter.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

## Véhicules hors route

La municipalité tient à rappeler qu'il est interdit de circuler sur les chemins publics, sauf dans de rares exceptions prévues par la loi. Le conducteur d'un véhicule hors route peut traverser un chemin public ou y circuler seulement si une signalisation routière permet de le faire et qu'il est détenteur d'un permis de conduire. Nous demandons votre collaboration afin de respecter les chemins dédiés.

Nous vous remercions pour votre collaboration

## Lecture des compteurs d'eau

Chaque année durant le mois de novembre, un employé municipal circule de porte en porte pour effectuer la prise de lecture de votre compteur. Celui-ci est muni d'un système permettant à la Municipalité de faire une lecture sur le lecteur extérieur de votre résidence. En cas de problèmes de lecture ou de défectuosité, la Municipalité contactera le propriétaire.

## Fermeture des jeux d'eau

Le service des travaux publics a procédé le 21 septembre à la fermeture des jeux d'eau situés au parc des Petits Braves et au Domaine Somerset. Nous espérons que vous en avez bien profité et nous souhaitons vous revoir l'année prochaine.

# Aménagement, urbanisme & développement

## Service d'urbanisme

Veillez prendre note que l'inspectrice municipale est en congé parental. Pour assurer la continuité du service pendant son congé, la municipalité a mandaté une firme d'urbanisme afin d'assurer le service d'émission de permis. Celle-ci prendra en charge les dossiers le mercredi après-midi ainsi que le vendredi matin. Le délai pour le traitement des demandes d'informations ainsi que l'émission de permis est beaucoup plus long que normalement. Soyez toutefois assurés que les demandes seront traitées. Nous vous demandons, si possible, de prévoir vos travaux et de faire vos demandes à l'avance.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

## Installation d'abri d'auto temporaire

Dans quelques semaines, et pour quelques-uns d'entre vous, il sera bientôt temps de se préparer pour la saison hivernale et d'installer vos abris d'auto temporaires. Nous tenons à vous rappeler que l'installation d'un tel abri doit respecter certaines conditions :

- Doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès au stationnement;
- Doit être tenu propre et en bon état;
- Doit être ancré solidement au sol;
- Doit être installé à une distance minimum de 2 mètres d'une borne-fontaine, du trottoir et de la ligne de terrain avant et à l'extérieur du triangle de visibilité;
- Doit également être installé à une distance minimum de 2 mètres d'un fossé;
- La distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de terrain est de 1 mètre;
- Peut être installé du 01 octobre d'une année au 01 mai de l'année suivante. Hors de cette période, toutes les composantes de l'abri doivent être enlevées et remisées;
- L'abri saisonnier ne peut servir de bâtiment accessoire.

## Permis, pas permis, pensez-y tôt !

Vous avez un projet en tête telle une installation d'une piscine, un garage, une remise, etc.? Lorsque vous entreprenez des travaux qu'il s'agisse de travaux en bordure de route ou sur vos bâtiments, vous devez communiquer avec la municipalité afin de les informer et obtenir un permis pour effectuer ceux-ci.

Pour les travaux sur vos bâtiments, contactez le Service de l'urbanisme au 819 362-2712 poste 4404. Tandis que pour les travaux en bordure de route, vous devez contacter les travaux publics au 819 362-2712 poste 4406. N'attendez pas à la dernière minute pour demander un permis, car il peut arriver que votre projet nécessite certains ajustements, même des modifications réglementaires qui entraînent alors des délais avant d'obtenir les autorisations nécessaires. Étant donné les délais de traitement actuel, veuillez y penser tôt afin de vous assurer d'avoir votre permis avant d'entreprendre vos travaux. Prenez de l'avance.

Voici les renseignements requis lors d'une demande de permis :

- Coordonnées du requérant;
- Plan de construction à l'échelle;
- Évaluation du coût des travaux;
- Nom de l'entrepreneur;
- Type d'usage projeté ou existant;
- Date prévue de début et de fin des travaux.





---

## Vidanges de fosses septiques

Afin d'assurer la pérennité des installations septiques et le maintien de leur performance épuratoire, la qualité de la nappe phréatique et des sources d'alimentation en eau potable, la Municipalité de la Paroisse de Plessisville a adopté le Règlement 658-22 afin de prendre en charge la vidange des fosses septiques. Cette prise en charge signifie qu'un entrepreneur mandaté par la Municipalité effectue la vidange des fosses septiques à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans pour une fosse utilisée à longueur d'année, et ce, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) du gouvernement du Québec.

Comment le programme fonctionne-t-il?

Dix jours avant la vidange d'une installation, la municipalité transmet un avis au propriétaire ou à l'occupant d'une résidence isolée l'informant de la semaine sélectionnée pour le passage de l'entrepreneur dans leur secteur. Les coûts relatifs au service de vidange des fosses septiques sont facturés par la Municipalité aux propriétaires des immeubles concernés.

Ce nouveau programme assure le respect des lois et règlements en matière de protection de l'environnement.

La vidange régulière des fosses septiques est essentielle afin d'assurer le bon fonctionnement des composantes des équipements et éviter les problèmes de refoulement ou de contamination de l'environnement.

Un mauvais fonctionnement de l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement.

Une contamination des eaux souterraines et de surface due à une installation déficiente ou mal entretenue constitue une menace pour la santé.

Quoi faire si vous devez faire vidanger votre fosse?

Veillez déterrer et dégager le couvercle de la fosse pour permettre la vidange adéquatement

Veillez attacher votre chien pendant la période de vidange s.v.p.

Assurez-vous que le numéro civique soit bien visible du chemin et que le terrain soit accessible.

Assurez-vous également de bien identifier l'endroit où se situe votre fosse avec un drapeau ou une baguette.

Dégagement requis

Largeur de dégagement : 15 cm (6 pouces)

Profondeur de dégagement : 10 cm (4 pouces)



Non dégagée

Couvercles inaccessibles pour soulever avec l'outil  
Aucun espace pour déposer adéquatement le couvercle





## Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 H à 16 h
SAMEDI	FERMÉ



# Loisirs, culture & activités

## Frais de non résident

Veillez prendre note que la Paroisse de Plessisville rembourse la surtaxe appliquée aux activités pratiquées dans les villes où nos citoyens sont considérés comme des non-résidents, le tout pour un maximum de 200 \$, par inscription.



## Club de marche

Pour tous ceux qui aiment marcher, mais pas seul, notre club de marche est votre meilleur allié ! Rejoindre un club de marche, c'est rejoindre un groupe heureux de marcher ensemble, de se découvrir, de découvrir de nouveaux horizons et de partager la passion qu'ils portent à leur municipalité.

Cette activité s'adresse aux adultes de tous âges et de tous niveaux de forme physique. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable au 819 362-2712 poste 4402.

## Viactive

Par Liette Bergeron et Lise Laliberté

VIACTIVE est un programme qui vise à faire bouger les gens de 50 ans et plus en groupe.

Avoir du plaisir tout en bougeant, c'est bon pour la santé et pour le moral.

**Dates** : du 20 septembre au 6 décembre 2022

Heure : 9h30 à 10h30 ou de 13h30 à 14h30

Lieu : Salle du conseil

Coût : gratuit

Pour inscription : 819 621-8002

## Bénévoles recherchés

Vous avez un peu de temps libre? Vous désirez vous impliquer auprès de votre communauté? Votre bibliothèque a besoin de vous!

La bibliothèque Fleurs des Champs est à la recherche de bénévoles pour le prêt de volumes ainsi que le classement le samedi matin, une fois par mois.

Une belle occasion de participer avec un parent, un enfant ou un ami.



## Sondage - Camp de jour 2023

La municipalité de la Paroisse de Plessisville et la Ville de Plessisville souhaitent consulter les parents d'enfants fréquentant les camps de jour au sujet d'une nouvelle offre de service pour l'été 2023. Les informations qui suivent ne sont pas définitives, mais à titre indicatif seulement. Tous vos commentaires et suggestions seront considérés par l'administration des deux municipalités afin de vous offrir une offre de service améliorée l'an prochain.



**Trois réponses à compléter:**



## Nos 5 sens au service de la dégustation

par Mme Martine Turgeon

Vos 5 sens seront utilisés tout au long de l'activité. Des exercices vous seront proposés afin de vous aider à percevoir l'éventail de saveurs, de textures et d'arôme. Des vins seront dégustés afin d'aiguiser vos sens.

Date : mercredi 26 octobre 2022

Heure : 19 h

Lieu : Salle du conseil

Coût : gratuit

Pour inscription : 819 621-8002

Réservation obligatoire avant le 19 oct.

Réservez votre place dès maintenant par téléphone au

**Les journées de la culture**

**30 SEPT.  
AU 2 OCT.  
2022**

**ACCÈS GRATUIT** **ACTIVITÉS CULTURELLES**

RÉGION DE  
**L'Érable**

Programmation complète

► [regiondelerable.ca/journees2022](http://regiondelerable.ca/journees2022)

# DANS L'ÉRABLE, ON CULTIVE L'INFORMATION



crédit photo : Sophie Chabot

## DATES À RETENIR

Comité administratif de la MRC | 6 septembre  
Conseil de la MRC | 21 septembre (à Princeville)

## ÉVÉNEMENTS

Journée forestière et acéricole du C-du-Qc |  
17 septembre  
Consultation publique plan gestion matières résiduelles |  
28 septembre  
Chemin des créateurs de L'Érable | 24 septembre  
Journées de la culture | 30 septembre, 1er et 2 octobre  
Balade gourmande | 1er-2, 8-9 octobre

## TRANSPORT COLLECTIF

L'horaire d'automne est en vigueur depuis le 21 août 2022.

Le service est offert dans toutes les municipalités de L'Érable, 7 jours, incluant le week-end.

### Achat en ligne

Il est maintenant possible de procéder à des achats en ligne, le personnel du transport collectif pourra vous aider à créer votre dossier au préalable.

[www.erable.ca/transport](http://www.erable.ca/transport)

## ATELIERS ET CONFÉRENCES

### LABORATOIRES TOURISTIQUES ET CULTURELS

Les 8 et 15 septembre :

- Maîtriser et comprendre la plateforme *Canva* pour la création de visuels de promotion!
- Les 6 et 13 octobre :
- WIX : créer votre propre site Web!

### MIDI-CONFÉRENCE

Le 21 septembre :

- Recrutement international, les options possibles!

[www.erable.ca/evenements](http://www.erable.ca/evenements)

## LA MRC RECRUTE!

- Travailleur sylvicole
- Pompier, pompière volontaire
- Conseiller en ressources humaines

[www.erable.ca/emplois](http://www.erable.ca/emplois)



L'ÉRABLE  
TERRE DE CRÉATIVITÉ

# CHEMIN DES CRÉATEURS DE L'ÉRABLE

Le Chemin des créateurs de L'Érable, c'est 1 journée, 32 artistes et artisans, 1 circuit de salons d'exposition et 8 municipalités qui se mettent ensemble pour vous faire découvrir le talent des artistes et des artisans!

Le samedi 24 septembre 2022, partez sur la route et faites un arrêt dans les 8 municipalités participantes afin de découvrir le travail de nos créateurs :

- Inverness (Centre récréatif Robert-Savage)
- Laurierville (Pavillon récréatif)
- Lyster (Gare)
- Notre-Dame-de-Lourdes (Pavillon du marché public)
- Plessisville (Carrefour de L'Érable)
- Princeville (Bibliothèque Madeleine-Bélanger)
- Saint-Jean-de-Brébeuf (Centre communautaire Adrien-Dumas)
- Saint-Ferdinand (Belvédère de la marina)

[www.regiondelerable.ca/chemindescrateurs](http://www.regiondelerable.ca/chemindescrateurs)

## PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : CONSULTATION PUBLIQUE

— Invitation à tous les citoyens  
des municipalités de L'Érable

Le 28 septembre prochain, la MRC de L'Érable accueillera les citoyens, groupes, organismes, entreprises dans le cadre d'une consultation publique sur son projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030. La séance publique aura lieu de 18 h 30 à 21 h au 1783, av. St-Édouard à Plessisville.

Sujets abordés : gestion des boues, des matières organiques, des matières recyclables, coûts assumés par le secteur municipal pour les différents volets de la gestion des matières, etc.

Pour déposer un mémoire : [esimoneau@erable.ca](mailto:esimoneau@erable.ca)  
Pour consulter le PGMR : [www.erable.ca/pgmr](http://www.erable.ca/pgmr)

[www.erable.ca/nouvelles](http://www.erable.ca/nouvelles), le 22 août 2022

## AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE PAR LE BIAIS DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ

La MRC de L'Érable a adopté une nouvelle *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de L'Érable* dans laquelle elle confie au comité FRR de la MRC l'analyse des projets déposés.

Le comité, formé d'élus et de représentants de la société civile, tiendra trois rencontres annuelles. Les dossiers doivent être remis à la conseillère au développement des communautés, Sandra Vigneault, avant le **1er février, 1er mai et 1er septembre** de chaque année.

Les projets municipaux et régionaux acceptés par le comité seront soumis au conseil de la MRC pour approbation.

[www.erable.ca/nouvelles](http://www.erable.ca/nouvelles), le 14 juillet 2022

MRC de L'Érable | 1783, av. Saint-Édouard, Plessisville | 819 362-2333 | [info@erable.ca](mailto:info@erable.ca)



# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE



**NOTE : Veuillez sortir vos objets volumineux la veille de la date établie sur la carte ci-dessous. La municipalité a autorisé l'organisme ORAPÉ à ramasser les objets qu'ils peuvent recycler avant que nous procédions à la cueillette.**

